



A nos partenaires et parties prenantes,

Le 12.octobre 2009

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP).

Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès.

En effet, notre société, qui travaille majoritairement pour l'automobile, subit de graves difficultés financières qui nous ont obligées à nous séparer de collaborateurs.

L'entreprise est désorganisée et certaines obligations ont pris du retard.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 31 décembre 2009 au plus tard.

Bien cordialement,

Mme Michelle CIMELLI

1 ZAC de Saint-Estève
06640 SAINT-JEANNET LES PLANS – FRANCE
tel : +33 [0]4 92 12 04 80



e-mail : welcome@one-too.com
www.one-too.com
fax : +33 [0]4 92 12 04 66